YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTE N° 98/153
(Série A)

OBJET : ARRÊTE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES RUE DU BOIS D'ENFER

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 mars 1968 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation routière
VU, la demande présentée par la Société PRESTIGE BTP sise 29, Avenue de Friendland à 75008 PARIS

CONSIDÉRANT les travaux qui doivent être entrepris chez Monsieur LIROLA domicilié 38, rue du Bois d'Enfer à YERRES

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux entrepris au 38, rue du Bois d'Enfer, le pétitionnaire est autorisé à occuper une place de stationnement au droit du numéro précité, à partir du **10 Septembre 1998, et ce jusqu'au 27 Septembre 1998.**

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et de garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : Monsieur. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne, chargée de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

REÇU
27 SEP. 1998
SOUS-PRÉFET D'EVRY

Fait à YERRES, le 10 Septembre 1998.

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

185

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE